

REUNION DU 8 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 8 janvier 2020, à 20 heures 30, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE.

Étaient présents : M. LALLE Jean-Michel
M. BRALEY Christian
Mr GUIBERT Michel
Mme FERAL Marielle
Mme CATUSSE Véronique
M. CLAPIER Jean-François,
M. LEMOURIER Jean-Michel
Mme PETIT Evelyne
M. PUECH Maxime
M. POUGET Georges
M. PRIVAT Julien
Mme SAHUC Nathalie

Absents excusés : Mme ROLLAND Céline,

Absents : Mme NOYER Christel, Mme VIALARD Armelle.

ORDRE DU JOUR

- Transfert de la voirie d'un lotissement dans le domaine communal.
- Travaux en cours et à réaliser.
- Questions diverses.

Transfert de la voirie d'un lotissement dans le domaine communal :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite courrier en date du 28 novembre 2019, Monsieur Jean-François PRADALIER, lotisseur, gérant de la SCI Le Point du Jour, ainsi que l'ensemble des co-lotis, ont unanimement demandé à la commune le transfert dans le domaine privé communal de la voie et des espaces communs du lotissement Laspeyrières 3 situé à Bezannes Commune de RODELLE.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées d'un lotissement dans le domaine privé communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie.

Dans le cadre d'un transfert amiable, le classement des voiries et réseaux d'un lotissement dans le domaine communal est dispensé d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas pour ce lotissement.

Le Conseil Municipal peut donc approuver l'intégration de la voie et des réseaux dans le domaine privé communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera par acte notarié.

Monsieur le Maire précise que :

- l'attestation de non contestation de la conformité de la totalité des travaux relatifs au Lotissement Laspeyrières 3, enregistré sous le numéro PA 01220108C3001 (ex LT 01220107C3003), a été délivrée en date du 30 janvier 2014.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- accepte le transfert à titre gratuit de la voirie du lotissement Laspeyrières 3 ainsi que des réseaux collectifs situés sous la voie, à savoir :
 - o Lotissement Laspeyrières 3 : parcelle cadastrée section L numéro 715 d'une contenance totale de 1 887 m².

Tous les frais relatifs à ce dossier seront à la charge du demandeur, la SCI le Point du Jour.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au transfert de la voirie du lotissement Laspeyrières 3 à la commune.
- décide que la voirie du lotissement Laspeyrières 3 sera transférée dans le domaine privé communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Une délibération sera prise en ce sens.

Travaux en cours et à réaliser :

Modernisation de l'éclairage du Stade de Football de St Julien de Rodelle :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection totale de l'éclairage existant au stade de St Julien de Rodelle :

- Les six supports bois existants équipés de leurs projecteurs et accessoires seront déposés et remplacés par quatre supports galvanisés permettant une hauteur de feu de 18 mètres et équipés chacun de trois projecteurs. Les câbles d'alimentation seront également remplacés.
- Le niveau d'éclairage devra répondre aux exigences demandées pour une classification de niveau E5 FFF pour jouer jusqu'en Division 1.
- Un nouveau tableau électrique sera créé afin de réaliser une alimentation séparée par demi-terrain et d'intégrer l'alimentation du tableau d'affichage du stade.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux estimé par le SIEDA s'élève à 65 000 € HT et propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

Montant des travaux H.T. : 65 000 €

Recettes

Subvention SIEDA (30% du montant HT plafonné à 20 000 €)	19 500 €
Subvention DETR (20% du montant HT)	13 000 €
Subvention District de l'Aveyron (20 % du montant HT)	10 000 €
Subvention Conseil Départemental (10% du montant HT)	9 500 €
Autofinancement	13 000 €

Total :

65 000 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, DECIDE :

- de réaliser les travaux de réfection totale de l'éclairage du stade de St Julien de Rodelle,
- d'inscrire ces travaux au Budget Primitif 2020
- de retenir le plan de financement susmentionné,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

Accès propriété SOLA à Rodelle :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme SOLA, qui d'une part remercie la Mairie pour la pose du grillage qui sécurise l'accès à leur propriété et d'autre part sur la nécessité de refaire les quelques marches qui mènent à leur maison.

Le conseil municipal va demander un devis pour la réfection complète des marches ainsi que la reprise du dallage en pente douce qui donne accès à leur chaufferie. Tout ceci se trouve bien entendu dans le domaine communal.

Travaux écoulement des eaux du Riou Parles :

Suite à l'inquiétude de Monsieur JOUSSE, concernant les eaux du ruisseau qui ne s'évacuent pas correctement dans le Dourdou et provoquant de ce fait des inondations du chemin qui mène à la Rodellie, le Conseil Municipal décide de remplacer les deux buses existantes pour créer un passage pour les eaux plus important. Un devis sera demandé.

Zone de prélèvement du Causse de Lagnac :

Délimitation de la zone pour le prélèvement des genévriers sur le Causse pour la campagne décembre 2019 à février 2020.

Il est demandé à M. DARDE de ne pas tout défraichir, de maintenir une bande de genévriers, afin de garder une zone pour le gibier.

Questions diverses :

Ecole de Bezannes : organisation du temps scolaire :

Le Conseil Municipal décide de respecter le choix qui sera fait lors du prochain conseil d'école concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée future.

GAEC du Vieux Jardin : Emplacement pour des ruches :

Monsieur le Maire donne lecture du projet du « GAEC du vieux jardin » d'installer des ruches sur le Causse de Lagnac.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte que soit implantées les ruches sur la parcelle du Causse qui a été retenue, sous réserve qu'un apport en eau soit prévu à proximité des ruches, afin d'éviter que les abeilles n'envahissent les piscines des riverains pour aller s'abreuver.

Vérification des installations électriques :

La Sté Socotec a déposé un document retraçant des observations mentionnées dans le rapport d'inspection des installations électriques. Il est à la disposition des conseillers qui veulent en prendre connaissance.

Autorisation de la Mairie pour :

- Organisation RAID UNSS pour le 4 mars 2020.
- Royale automobile club les 14 et 15 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée